

Paroisse évangélique réformée de La Glâne - Romont

Un peu d'histoire

Les premiers réformés arrivent à Romont dès la première moitié du 19^{ème} siècle.

En 1846, la "Communauté Protestante de Romont" voit le jour sous le patronage de la "Société Evangélique" de Lausanne. Elle ouvre immédiatement une école dont l'instituteur remplit en même temps la fonction d'évangéliste.

Après avoir reçu dès 1853, l'assistance de Neuchâtel, elle est, en 1870, prise en charge par le Comité vaudois d'entraide aux protestants disséminés qui crée la société immobilière "La Concorde" pour l'achat de la maison paroissiale (bâtiment médiéval dont une sculpture de 1539 laisse penser qu'il a appartenu à un ordre monastique).



Les deux communautés de Bulle et de Romont se réunissent en 1884, sous le ministère du pasteur de Bulle. Elles sont gérées par un Conseil de paroisse unique jusqu'en 1912 où chaque communauté reçoit de nouveau un Conseil particulier. La paroisse de Bulle - Romont est agrégée à l'Eglise réformée fribourgeoise en 1932.

Le premier pasteur en titre prend ses fonctions à Romont en 1949. Il s'établit dans la maison de paroisse rénovée.

En 1950, des pourparlers sont engagés avec l'autorité compétente en vue de la reconnaissance de la communauté réformée Glâne - Veveyse comme paroisse de l'Eglise protestante fribourgeoise. Ces pourparlers aboutissent et la paroisse de Romont - Châtel-St-Denis est créée en février de l'année suivante.

L'ampleur et la complexité des tâches, puis l'augmentation rapide de la population en Veveyse contribuent à la création, en 1979, dans cette partie de

la paroisse, d'un poste diaconal dans un premier temps, transformé en poste pastoral dix ans après. Puis, en 1993, la paroisse devient propriétaire de la ferme désaffectée du Gottau à Châtel-St-Denis afin de la transformer en centre paroissial, inauguré en 1996.

Les 2 communautés de la Glâne et de la Veveyse ayant chacune 1 poste pastoral, une maison de paroisse et des activités qui leur sont propre, c'est tout naturellement qu'elles pensent à voler de leurs propres ailes.

Au 1^{er} janvier 2001, la séparation a lieu et la paroisse de La Glâne - Romont est officiellement créée.

Situation

La paroisse s'étend sur tout le district de la [Glâne](#) (20 communes politiques), au sud-ouest du canton de Fribourg.

Superficie : environ 169 km².

Distance Torny-le-Grand (nord) - Auboranges (sud) : 27,9 km.

La paroisse compte environ 1960 paroissiens répartis dans 1150 ménages.

Maison de paroisse

La [maison de paroisse](#) est située à la rue des Moines 68 - 70, à l'angle nord-est de la colline de Romont, sur l'ancien rempart.



Elle abrite une chapelle pouvant accueillir 180 personnes, 2 appartements dont celui du pasteur, le secrétariat paroissial et diverses salles de réunions.

Activités paroissiales

La paroisse propose toute une palette d'activités :

Cultes

Ceux-ci sont célébrés 4 dimanches par mois. Le premier à 9h30 en allemand et les trois autres à 10h00 en français. En plus des cultes habituels, la paroisse offre la possibilité, une fois par mois, de vivre des cultes du soir, à 19h00. Ces cultes de louange, destinés plutôt à un public jeune ou aux personnes qui ne sont pas levées trop tôt le dimanche matin, sont animés par le groupe de jeunes adultes Débora et le pasteur.



École du dimanche/garderie

Deux fois par mois en même temps que le culte, une garderie pour les petits parallèle à l'école du dimanche destinée, elle, aux plus de 4 ans, est organisée afin de permettre aux parents de suivre le culte tout à fait tranquillement.

Pliage du journal Trait d'Union

Six fois par année, des bénévoles se retrouvent un mardi après-midi à la maison de paroisse pour plier et étiqueter le journal Trait d'Union, envoyé à tous les paroissiens.

Enseignement religieux

A l'école primaire, de la 1ère à la 6ème année, deux heures d'enseignement religieux sont prévues au programme : la première est donnée par les enseignants avec du matériel œcuménique, l'autre confessionnelle est prise en charge par l'équipe des catéchètes.

De la 7ème à la 9ème année, au Cycle d'Orientation, les jeunes suivent les cours de catéchisme. Ces cours sont complétés par des rencontres ou des week-ends.

Un culte de fête réunissant les familles marque la fin du catéchisme et permet la confirmation.

Groupe de jeunes

Tu as 16 ans et plus ? Tu as envie de rejoindre un groupe de jeunes sympas aux activités diverses ? Inscris-toi sur le blog qui te donnera d'autres infos : <http://jeunesse-romont.over-blog.net>

Kermesse

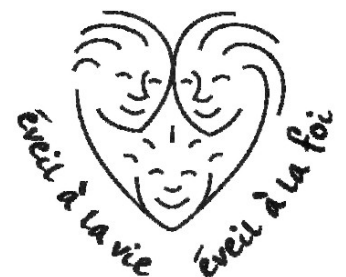
Les années paires, en automne, la paroisse organise une kermesse, fête à ne manquer sous aucun prétexte.

Au fait, nous avons toujours besoins d'aides à cette occasion, n'hésitez donc pas à prendre contact !

Oécuménisme

Des célébrations communes ont lieu lors de la semaine de prières pour l'Unité des Chrétiens, en janvier. Nous partageons également la soupe de Carême avec les membres de l'Eglise catholique.

Cette collaboration avec nos frères et sœurs catholiques, nous permet d'offrir aux jeunes familles avec enfant(s) de 3 à 6 ans, des temps d'éveil à la foi. Ces célébrations agrémentées de bricolages et de goûter sont vécues alternativement dans nos différents lieux d'Eglises.



D'autre part, l'abbé Pascal Desthieux, curé de la paroisse de Romont et Luc Ramoni, pasteur, joignent leurs efforts et leur amour de la Parole pour offrir à la réflexion et à la méditation des soirées bibliques qui permettent de démontrer s'il en est encore besoin, que l'oécuménisme est une démarche vivante et riche de partages et de fraternités !

Assemblée de paroisse

Tous les paroissiens ayant 16 ans révolus sont invités à participer aux Assemblées de paroisse. Les convocations sont publiées dans le journal Trait d'Union et dans la feuille officielle du canton de Fribourg.

Conseil de paroisse

Le Conseil de paroisse est composé de huit membres, sept conseillères et conseillers et le pasteur.

Chaque conseillère et conseiller a la responsabilité d'un ou plusieurs dicastères.



De gauche à droite : Jeanette Brun, dicastère de la jeunesse ; Hanni Kaeser, dicastère de la diaconie ; Alex Meyer, présidence du Conseil ; Lorraine Buch-Hansen, dicastère de l'animation ; Nathalie Gropetti, dicastère mission et évangélisation ; Natanael Hermenjat, dicastères des finances et du bâtiment et Thérèse Chammartin, vice-présidence, dicastère du catéchisme / enseignement religieux.

Finances, relation Eglise - Etat

L'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg est séparée de l'Etat, mais elle est reconnue comme corporation de droit public.

Les paroisses protestantes, comme les paroisses catholiques, ont à leur charge les salaires, l'entretien des bâtiments, tous les frais liés aux activités proposées, etc.

La constitution cantonale autorise les paroisses protestantes et catholiques à prélever un impôt ecclésiastique. Sont assujetties, les personnes physiques membres de l'une ou l'autre de ces deux Eglises et les personnes morales. Ce sont les Assemblées de paroisse qui votent les taux d'imposition dans les limites fixées par l'Etat. Dans notre paroisse, la perception de l'impôt est effectuée par le service cantonal des contributions.

L'Etat et les communes peuvent, par des contributions financières, soutenir les Eglises reconnues, notamment dans l'accomplissement de tâches sociales ou caritatives et pour l'exercice de l'aumônerie dans les établissements de l'Etat, des districts et des communes.

